

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 07 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 15
Votants : 16
Quorum : 9

Date de convocation : 31 octobre 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Dominique MARTIN

Délibération n°BC07112301 - PROPOSITION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 1-1 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Approuver la conclusion de tout protocole transactionnel (article 2044 et suivants du code civil) destiné à terminer ou à prévenir un contentieux ».

Madame Adeline AUBERGER, vice-président en charge de l'Agriculture, de la Gestion des eaux et de la biodiversité, expose que dans le cadre de la présente affaire la notion de la mise en responsabilité fut interrogée à la suite d'une détérioration du domaine public due à la construction de Mr BREJEON, rue de la Planche Bouillard 85700 Réaumur.

A la suite des travaux de construction nommé ci-dessus, il a été constaté une détérioration des regards de branchement des eaux pluviales et des eaux usées.

Les travaux nécessaires à la remise en état des regards sont les suivants :

- Mise à disposition d'une équipe composée d'une mini-pelle 2T5 avec chauffeur et d'un manoeuvre, fourniture de PVC Ø250mm et de 2 têtes de tabouret 400Kn.
- Fourniture et mise en œuvre de BBSG 0/10 en réfection de tranchée.
- Le montant des travaux est estimé à 2 438,93€ HT

C'est dans ce cadre que les parties se sont rapprochées et ont décidé de conclure le présent protocole d'accord transactionnel.

Il a été convenu ce qui suit :

- La Communauté de communes et la commune de Réaumur prennent en charge deux tiers du devis nécessaire à la remise en état du domaine public, pour un montant de 1 625,96€ HT. Le montant dû par la Communauté de Communes est de 812,98 € HT. Le montant dû par la Communauté de communes est de 812,98€ HT.
- La société LMP-HEXAOM va prendre en charge un tiers du devis nécessaire à la remise en état du domaine public, soit un montant de 812,97€ HT.

Ainsi, Il est proposé que la Communauté de Communes prenne en charge un tiers du devis nécessaire à la remise en état du domaine public, correspondant à un montant de 812,97 € HT.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en œuvre d'un protocole transactionnel tel que présenté ci-dessus entre la Communauté de communes du Pays de Pouzauges, la commune de Réaumur et l'entreprise.
- **CHARGE** Madame la Présidente de préparer et signer ledit protocole et de le notifier aux signataires.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérandère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 24/11/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Dominique MARTIN**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 07 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 15
Votants : 16
Quorum : 9

Date de convocation : 31 octobre 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Dominique MARTIN

Délibération n°BC07112302 - DEMANDE DE SUBVENTION SYDEV DANS LE CADRE DE L'ETUDE DE LA STRUCTURE DE LA TOITURE DE L'ECHIQUIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants »,

Monsieur Dominique Blanchard, vice-président en charge des Transitions énergétiques et environnementales, expose que dans le cadre de la rénovation énergétique, le SYDEV va réaliser une étude de faisabilité pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de l'échiquier. Il est prévu en parallèle de réaliser une étude de la toiture pour calculer la charge

admissible à recevoir des panneaux photovoltaïques comme cela a été fait pour la maison de la vie rurale et le centre aquatique.

Le bureau d'étude ECTS a été missionné à cet effet pour un montant 5 525 € HT soit 6 630€ TTC.

Il est possible d'obtenir une aide du SYDEV sur cette prestation.

L'étude demandée répondant aux critères du SYDEV et le bureau d'étude ECTS ayant les qualifications requises, il est proposé au prochain bureau communautaire de solliciter cette aide à hauteur de 4 420.00€.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la sollicitation de subvention auprès du Sydev pour un montant de 4 420 euros,
- **CHARGE** Madame la Présidente de solliciter la subvention au SYDEV,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à ces dossiers.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérandère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 24/11/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Dominique MARTIN**

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 07 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 15
Votants : 16
Quorum : 9

Date de convocation : 31 octobre 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Dominique MARTIN

Délibération n°BC07112303 - VOTE DES SUBVENTIONS D'UN MONTANT INFÉRIEUR À 23 000€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2023,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Madame la Présidente présente les subventions étudiées en Commissions, et proposées au vote :

- Aménagement :

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20231107-BC07112303-DE

- o CPME 85 : 4 000 euros, au titre de l'organisation du salon Effervescence (9 novembre)
- o Fonds de solidarité logement : 2 500 euros
- Solidarités :
 - o Protection civile - Antenne du Pays de Pouzauges : 3 000 euros, au titre de la prise en charge du loyer du local pour 2023
- Divers :
 - o Amicale des agents territoriaux de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges : 700 euros, au titre des frais de démarrage de l'association
 - o La Campanule - SARL Pensée Violette pour la participation à la Coupe de France Fleuriste à Tours (30 septembre, 1^{er} octobre et 2 octobre) : 303.36 euros au titre des déplacements pour se rendre au concours.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, VOTE les subventions indiquées dans le tableau ci-avant, au titre de l'année 2023.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérandère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 24/11/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Dominique MARTIN**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 07 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 15
Votants : 16
Quorum : 9

Date de convocation : 31 octobre 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Dominique MARTIN

Délibération n°BC07112304 - VOTE D'UNE SUBVENTION POUR LA RECHERCHE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2023,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Madame la Présidente propose au Bureau communautaire de voter une subvention à hauteur de 300 euros à une association œuvrant pour la recherche médicale, en hommage à leur collègue Claude ROY.

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20231107-BC07112304-DE

Après l'exposé de Madame la Présidente,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :


- APPROUVE le versement d'une subvention de 300 euros au profit d'une association œuvrant pour la recherche médicale
- CHARGE Madame la Présidente de sélectionner l'association bénéficiaire, et de réaliser les démarches utiles au versement de la subvention
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 24/11/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Dominique MARTIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 07 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérange SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 15
Votants : 16
Quorum : 9

Date de convocation : 31 octobre 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérange SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Dominique MARTIN

Délibération n°BC07112305 - VOTE D'UNE SUBVENTION A LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2023,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Madame la Présidente propose au Bureau communautaire de voter une subvention de 80 euros à la Ligue contre le cancer, en hommage à Monsieur Edmond Chateigner (Papa de leur collègue Joël Chateigner).

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20231107-BC07112305-DE

Après avoir entendu l'exposé Madame la Présidente,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement d'une subvention de 80 euros au profit de la Ligue contre le Cancer
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérandère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 24/11/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Dominique MARTIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 07 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérange SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 15
Votants : 16
Quorum : 9

Date de convocation : 31 octobre 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérange SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Dominique MARTIN

Délibération n°BC07112306 - SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDES A LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC13121120 du Conseil de Communauté du 13 décembre 2011 relative aux aides environnementales,

Vu la délibération n° CC16121409 du Conseil de Communauté du 16 décembre 2014 et la délibération n° CC07071507 du Conseil de communauté du 7 juillet 2015 relatives au programme d'aides environnementales,

Vu la délibération n° CC08022223 du Conseil de communauté du 08 février 2022 modifiant les critères d'attribution des aides à la réhabilitation d'un assainissement non-collectif,

Vu la délibération n° CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2023,

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Madame Adeline Auberger, vice-présidente en charge de l'Agriculture, de la Gestion des eaux, et de la biodiversité, expose que des dossiers au titre de l'aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs sont recevables.

Ils figurent dans le tableau ci-dessous :

| N° de Dossier | Nom du demandeur | Commune du projet | Montant travaux TTC | Montant de l'aide Com Com |
|---------------|----------------------------|--|---------------------|---------------------------|
| 2023/ANC13 | PAQUEREAU Marie Bernard | LE BOUPERE | 12 686,74 € | 900,00 € |
| 2023/ANC14 | DUBOIS Claudine | MONTOURNAIS | 14 877,50 € | 450,00 € |
| 2023/ANC15 | SOUCHET Line | MONTOURNAIS | 10 347,70 € | 900,00 € |
| 2023/ANC16 | BOUILLAUD Alain | MONTOURNAIS | 12 647,80 € | 1 800,00 € |
| 2023/ANC17 | GABARD Joseph | LES CHATELLIERS CHATEAUMUR - SEVREMONT | 13 734,60 € | 1 800,00 € |
| 2023/ANC18 | COULIOU Marie | ST MICHEL MONT MERCURE - SEVREMONT | 10 000,00 € | 900,00 € |
| 2023/ANC19 | *PASQUIER Jean Pierre | LES CHATELLIERS CHATEAUMUR - SEVREMONT | 7 420,00 € | 742,00 € |
| 2023/ANC20 | *PASQUIER Anne | LES CHATELLIERS CHATEAUMUR - SEVREMONT | 7 420,00 € | 1 484,00 € |
| 2023/ANC21 | DAVIET MICHEL | LE BOUPERE | 11 613,80 € | 900,00 € |
| TOTAUX | | | 100 748,14 € | 9 876,00 € |

*Il s'agit d'un assainissement en commun.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE le versement de cette subvention au titre l'aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs pour un montant de 9 876.00 €.**

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Envoyé en préfecture le 24/11/2023
Reçu en préfecture le 24/11/2023
Publié le
ID : 085-248500464-20231107-BC07112306-DE

**Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage**

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 24/11/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Dominique MARTIN**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 07 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 15
Votants : 16
Quorum : 9

Date de convocation : 31 octobre 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Dominique MARTIN

Délibération n°BC07112307 - PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT (PTREH) - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE A L'ECONOMIE D'ENERGIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC14031732 du Conseil de communauté du 14 mars 2017, approuvant un nouveau programme d'aides environnementales au titre du volet « Aide à l'économie d'énergie », à compter du 1^{er} mai 2017,

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Vu la délibération n° CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2023,

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20231107-BC07112307-DE

CCPP SLOW

Vu la convention relative à la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH), signée le 10 juin 2020,

Monsieur Jean-Claude Marchand, Vice-président en charge du Pôle aménagement du territoire, expose que des dossiers au titre de l'aide à l'économie d'énergie sont recevables. Les tableaux récapitulatifs des aides figurent en annexe à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de ces subventions au titre de l'aide à la rénovation énergétique via la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) pour un montant total de 14 613€, telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 24/11/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Dominique MARTIN**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 07 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 15
Votants : 16
Quorum : 9

Date de convocation : 31 octobre 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Dominique MARTIN

Délibération n°BC07112308 - OPAH 2020-2023 - VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Pouzauges (OPAH) signée le 30 avril 2020,

Vu l'attribution 2-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Statuer au titre des dispositifs d'accompagnement financier (de type OPAH, CRBV...) sur les demandes formulées dans le respect des critères définis par les conventions de co-financement »,

Vu la délibération n° CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2023,

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20231107-BC07112308-DE

Monsieur Jean-Claude Marchand, vice-président du Pôle aménagement du territoire expose que des dossiers au titre de l'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat), dans le cadre du programme Habiter Mieux et des aides « Matériaux Biosourcés », sont recevables. Le tableau récapitulatif des aides accordées aux propriétaires figurant en annexe de la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de ces participations de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges auprès des propriétaires, telles qu'elles figurent dans le tableau annexé à la présente délibération.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Béringère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Béringère Soulard
Date de signature : 24/11/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Dominique MARTIN**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 07 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 15
Votants : 16
Quorum : 9

Date de convocation : 31 octobre 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Dominique MARTIN

Délibération n°BC07112309 - CREANCES ETEINTES ET ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-6 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Se prononcer sur l'admission en non-valeur des sommes irrécouvrables »,

Madame la Présidente expose que le Service de Gestion Comptable Nord-Vendée a transmis à la Communauté de Communes trois listes de créances éteintes. Les montants portent sur le seul budget général, et sur des créances sur redevances d'ordures ménagères (611,47 euros).

Les créances éteintes résultant de décisions extérieures (commission de surendettement,

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20231107-BC07112309-DE

liquidation judiciaire, notamment), celles-ci s'imposent à la Collectivité ; aucune action en recouvrement n'est donc possible sur les créances arrivées à extinction.

Ces montants n'ayant pas fait l'objet d'une admission préalable en non-valeurs, leur remboursement pourra être sollicité auprès du SCOM Est-Vendéen.

Par ailleurs, le Service de Gestion Comptable Nord-Vendée a également présenté deux listes d'admission en non-valeurs, portant sur le budget général (14 273,22 euros), composées exclusivement de redevances d'ordures ménagères, et dont le remboursement pourra également être sollicité auprès du SCOM, et le budget SPANC (1 533,52 euros).

Pour rappel, l'admission de créances en non-valeurs consiste en un apurement comptable des créances, mais n'éteint pas la dette du redevable, et ne fait donc pas obstacle à la continuité des poursuites par le comptable public (notamment en cas de retour dit « à meilleure fortune » de la part du débiteur).

Les crédits budgétaires afférents ont été ouverts dès les budgets primitifs votés en début d'année.

Après avoir entendu l'exposé, de Madame la Présidente,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des créances éteintes présentées par le Service de Gestion Comptable Nord-Vendée, pour un montant de 611,47 euros (Budget Général)
- **APPROUVE** les demandes d'admissions en non-valeur présentées par le Service de Gestion Comptable Nord-Vendée, pour des montants de 14 273,22 euros (Budget général) et 1 533,52 euros (budget annexe SPANC)
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter le remboursement des créances éteintes mentionnées (611,47 euros) et admissions en non-valeurs sur redevances d'ordures ménagères (14 273,22 euros), auprès du SCOM Est-Vendéen.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 24/11/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Dominique MARTIN**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 07 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 31 octobre 2023

Membres présents : 15

Votants : 16

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Dominique MARTIN

Délibération n°BC07112310- TRAVAUX D'EXTENSION DE LA ZA DES BOURGERIES AU BOUPERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Lionel Gazeau, vice-présidente en charge de l'urbanisme expose que suite à plusieurs sollicitations de porteurs de projets, le service économique a sollicité le bureau d'études SAET afin d'estimer les travaux de viabilisation de la tranche 3 de la ZA des Bourgeries sur la commune du Boupère.

Les travaux concernent :

- Préparation du terrain et terrassements
- L'extension des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales
- Voirie provisoire

Le montant des travaux est estimé à 77 875€ HT.

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20231107-BC07112310-DE

L'estimation étant proche du seuil des 90 000€ HT, le bureau communautaire est sollicité pour donner son avis avant le lancement de la consultation aux entreprises.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-APPROUVE le lancement de la consultation relative aux travaux d'extension de la ZA des Bourgeries au Boupère,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Béangère SOULARD

Signé électroniquement par
Béangère Soulard
Date de signature : 24/11/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Dominique MARTIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 07 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 31 octobre 2023

Membres présents : 15

Votants : 16

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Dominique MARTIN

Délibération n°BC07112311 - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU POLE ASSOCIATIF INTERCOMMUNAL (PAI)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 1-3 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Etablir tout règlement intérieur relatif au fonctionnement des équipements communautaires ».

Madame Céline Reveau, vice-présidente en charge du Pôle solidarités expose que le règlement intérieur de mise à disposition des salles et bureaux au sein du Pôle Associatif Intercommunal sur la commune de Pouzauges a pour objet de préciser l'ensemble des règles et pratiques lors de la mise à disposition des salles et bureaux du Pôle Associatif Intercommunal qu'elles soient occasionnelles ou régulières.

Les utilisateurs devront avoir pris connaissance de ce règlement intérieur et s'engager à en

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20231107-BC07112311-DE

respecter les clauses avant toute mise à disposition effective.

Ainsi, il est proposé au Bureau communautaire d'approuver le règlement intérieur du Pôle Associatif Intercommunal joint en annexe de la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le règlement intérieur de mise à disposition des salles et bureaux au sein du Pôle Associatif Intercommunal sur la commune de Pouzauges

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérandère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 24/11/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Dominique MARTIN**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 07 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 15
Votants : 16
Quorum : 9

Date de convocation : 31 octobre 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Dominique MARTIN

Délibération n°BC07112312 - MOBILITÉS : AMÉNAGEMENTS CYCLABLES SUR LA RD752 -
CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS DE POUZAUGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la rencontre et les échanges qui ont eu lieu le 22 mars 2023, sur le dossier de la traversée de Pouzauges RD752,

Vu la proposition qui a été travaillée et préparée par l'Agence Routière Départementale, le 12 juin dernier,

Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 04 juillet 2023, donnant son accord de principe sur le projet d'aménagements cyclables sur la RD 752, et les précisions techniques apportées au projet en réunion du 12 juillet 2023,

Monsieur Michel Gaborit, vice-président en charge de la Mobilité expose le travail du territoire et les enjeux de la mobilité douce autour de la rocade de traversée de Pouzauges, notamment sur la zone d'activités de Montifaut, secteur économique emblématique du Pays de Pouzauges et les services accessibles en proximité.

Il rappelle la proposition du Département, consistant en la réalisation de bandes multifonctionnelles sur la déviation de Pouzauges entre le giratoire de l'échiquier et celui de la Route de la Chataigneraie ainsi que des traversées piétons et cycles.

L'estimation totale des travaux présentés en proposition du 12 juin 2023 était la suivante : 190 000€ HT qui se décomposent en :

- Aménagement des bandes multifonctionnelles : estimé à 155 000€ HT,
- Aménagement des traversées piétons et cycles : estimé à 35 000 € HT

Le Département, dans l'intervalle de l'estimation initiale, des échanges qui ont suivi et la programmation des travaux, aujourd'hui engagés, a adressé une convention de financement qui intègre des mises à jour des travaux (intégration d'une traversée complémentaire notamment) et des participations financières :

- Aménagement des bandes multifonctionnelles : estimé à 130 000€ HT, prises en charge à 80%
- Aménagement des traversées piétons et cycles : estimé à 54 000 € HT, prises en charge à 40 %

Soit une prise en charge pour le Département de 125 600 € et un reste à charge pour la CCPP de 58 400 €.

La convention correspondante à la présente délibération est jointe en annexe.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention telle que proposée,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à la signer,
- **CHARGE** Madame la Présidente de la notifier au Département de la Vendée.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérandère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 24/11/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Dominique MARTIN**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification